

DEPÔT DE DON CITOYEN

À LA MAISON DES PEUPLES ET DE LA PAIX

Rendre visibles les injustices, les systèmes d'oppression mais aussi les luttes exemplaires d'un monde lointain et si proche, entretenir l'ouverture de nos consciences à tout ce qui peut structurer ici une Solidarité concrète, un système plus équitable tout en combattant les scandales que sont les ventes d'armes, la corruption, le libéralisme économique dévastateur...

Soutenir la MPP c'est conforter son efficacité et son indépendance.

Dans un État qui vire à la xénophobie, un tel réseau ne peut vivre que par le soutien politique et financier de nombreuses collectivités locales : Conseil régional, Conseil départemental, GrandAngoulême, ville d'Angoulême et par l'implication de nombreux bénévoles soutenus par une petite équipe professionnelle garante de la qualité et de la continuité des actions. S'y ajoute un autofinancement non négligeable mais difficilement extensible dans un secteur d'activité non marchand.

Il y manque un troisième chaînon, le don citoyen des personnes et des entreprises. Ce don va souvent aux grandes ONG, pourquoi ne serait-il pas aussi au service d'une Solidarité plus proche de vous !

La Maison des Peuples et de la Paix est reconnue d'intérêt général, à ce titre, vos dons sont déductibles de vos impôts. Chaque fois que vous donnez 10€ vous ne déboursez que 3,40 € grâce à la déduction fiscale de 66% pour don à une association d'intérêt général.

DATE :

NOM, Prénom :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

CP / VILLE :

Téléphone :

E.mail :

- Je décide d'effectuer un don citoyen pour soutenir le réseau associatif de la Maison des Peuples et la Paix et demande de recevoir un reçu pour les services fiscaux.
- Je souhaite recevoir les informations du réseau par mail

Montant du don (en chiffre et en toutes lettres) : €
..... euros

En espèces ou en chèque libellé à l'ordre de la Maison des Peuples et de la Paix.

La Maison des Peuples et de la Paix s'engage à vous faire parvenir par courrier postal, votre reçu de don aux œuvres qui vous servira de justificatif pour les services fiscaux.